legallais
UNE ENTREPRISE DU GROUPE GRAND COMPTOIR

7 rue d'Atalante
CITIS - 14200 Hérouville-Saint-Clair

www.legallais.com
www.entreprise-legallais.com



# CHARTE DES ACHATS ET DU RÉFÉRENCEMENT RESPONSABLES

*En tant que distributeur, le choix de partenaires respectant les principes d'achats responsables sur l'ensemble de leur chaîne de valeur est capital. LEGALLAIS renforce donc sa charte pour se préparer et faire évoluer conjointement nos pratiques notamment dans la chaîne de valeur, face aux nombreux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux de plus en plus prégnants.*

*Dans le cadre de sa stratégie de décarbonation et en conformité avec l'ensemble des réglementations françaises et européennes - notamment AGEC, PPWR, RDUE, ESPR - LEGALLAIS s'engage à diminuer l'impact environnemental de ses produits sans compromettre leur qualité. Cette charte définit les principes éthiques, sociaux et opérationnels que doivent appliquer tout acheteur avec le support de la direction RSE.*

## 1. RÈGLES ÉTHIQUES ET STRATÉGIQUES DES ACHETEURS

Ces opérations d'approvisionnement intègrent des enjeux RSE et sont soumises au respect des principes suivants :

- ***Équité financière et réglementaire :*** Assurer une relation équitable vis-à-vis des fournisseurs dans le strict respect de la réglementation en vigueur.
- ***Transparence et confiance :*** Établir des relations basées sur les principes de la norme ISO 26000 et le respect du RGPD.
- ***Lutte contre la corruption, fraude, le blanchiment et conflits d'intérêt :*** Respecter le code de bonne conduite anti-corruption en informant la hiérarchie de tout cadeau et en refusant tout présent disproportionné.
- ***Gestion des dépendances :*** Veiller à l'équilibre des échanges commerciaux pour réduire les risques de dépendances réciproques.
- ***Approche en coût d'usage :*** Apprécier le coût d'usage et pas uniquement le coût d'acquisition en intégrant les coûts logistiques, la maintenance, les consommations énergétiques, la non-qualité, la fin de vie, les risques financiers et l'impact sur l'image de marque.
- ***Responsabilité territoriale :*** Favoriser les partenariats contribuant au développement économique local, national et européen.
- ***Achats bas carbone et impact sociétal :*** Intégrer systématiquement les critères environnementaux et sociaux dans la sélection des fournisseurs et les négociations commerciales, en faisant de la décarbonation un axe prioritaire.

## 2. EXIGENCES DE RÉFÉRENCEMENT RESPONSABLE

Le processus de sélection et de gestion des produits s'appuie sur des critères environnementaux, sociaux et techniques rigoureux :

### *SÉLECTION DES FOURNISSEURS ET PARTENARIATS*

- ***Évaluations et certifications :*** Prioriser les fournisseurs ayant procédé à une évaluation RSE et détenant des certifications telles que ISO 14001, 50001, 9001 ou 45001...
- ***Devoir de vigilance étendu (CS3D) :*** S'assurer du respect des droits humains, des conditions de santé et sécurité au travail, et de la prévention du travail dissimulé, en menant des audits ciblés auprès des fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement.
- ***Minerais de conflit :*** Pour les produits électriques, garantir que l'étain, le tantale, le tungstène ou l'or non recyclés ne proviennent pas de zones de conflit ou de gouvernance déficiente.
- ***Économie circulaire :*** Mettre en place des partenariats pour la récupération des produits en fin de vie et des stocks d'invendus afin de créer une offre de réemploi.
- ***Transparence et traçabilité des données RSE :*** Exiger la transmission des données extra-financières et environnementales des produits (FDES, PEP, bilan carbone sur cycle de vie) pour répondre aux normes européennes de reporting et mesurer notre impact global.
- ***Décarbonation du scope 3 (bilan carbone) :*** Inciter les fournisseurs à s'engager formellement dans des trajectoires de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.
- ***Résilience climatique :*** Évaluer en priorité la capacité d'adaptation de nos partenaires stratégiques face aux aléas climatiques et exiger la formalisation de plans de continuité d'activité, afin de sécuriser nos approvisionnements.
- ***Souveraineté et sécurisation des flux :*** Structurer une démarche progressive de relocalisation de nos achats pour prémunir nos activités contre les tensions géopolitiques mondiales.

### *ÉCO-CONCEPTION, DURABILITÉ ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE*

- ***Substances dangereuses :*** Réduire ou interdire la présence de matières CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Repro-toxiques), perturbateurs endocriniens, métaux lourds (Plomb, Mercure, Cadmium) et dérivés chlorés.
- ***Optimisation des matières :*** Privilégier les produits intégrant une part significative de matières recyclées et conçus à partir de matériaux recyclables, en veillant à la séparabilité des composants.
- ***Durabilité et réparabilité :*** S'assurer de la durabilité et de la réparabilité des produits (démontabilité et disponibilité des pièces détachées).
- ***Usage responsable :*** Référencer des produits qui limitent la consommation d'eau et d'énergie à l'usage, tout en facilitant les éco-gestes de l'utilisateur final.
- ***Packaging :*** Respecter la charte emballage LEGALLAIS en privilégiant la réduction, la recyclabilité et l'utilisation de matières recyclées.

Notre stratégie repose donc sur l'incitation de nos fournisseurs à des engagements bas-carbone formels, la sécurisation de nos approvisionnements face aux aléas climatiques et la relocalisation progressive de nos achats. Cette démarche intégrée nous permet de piloter nos risques tout en générant de nouvelles opportunités de création de valeur durable.

*Lexique :*
- ***AGEC*** *(Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire)*
- ***PPWR*** *(Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages)*
- ***RDUE*** *(Règlement de l'Union européenne contre la déforestation et la dégradation des forêts)*
- ***ESPR*** *(Règlement sur l'écoconception des produits durables)*

***Hérouville-Saint-Clair, le 03/08/2026.***

***Daniel MALOUF, directeur général***



***Juliette GUILLEMIN, directrice RSE***

